



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Affiché le : 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de juillet à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – Mme DESCLOUX – M. PIQUET – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme RAFIA – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – Mme CARUSO – M. SAHRAOUI – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à Mme DESCLOUX – M. MERSALI à M. OULIE – M. RENAUDIN à M. DE SOUZA – Mme ROSADONI à M. PIQUET – Mme LEHNERT à M. GARDIOL – M. FERAL à Mme SAHUN – M. BOCCIA à M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ à Mme JONNIAUX – M. GACHET à Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAHRAOUI

OBJET : MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE GUY OBINO AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VITROPOLE ENTREPRENDRE »

N° Acte : 3.6

Délibération n°22-125

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de mise à disposition gratuite de la salle Guy Obino, formulée par l'association « Vitropole Entreprendre » en vue d'organiser un salon professionnel dénommé le « Rdv des Entrepreneurs » le Jeudi 29 Septembre 2022;

Considérant que la commune et l'association « Vitropole Entreprendre » ont la volonté commune depuis plusieurs années, de dynamiser l'économie locale en favorisant les courants d'affaires et cette année, particulièrement, de soutenir l'économie du territoire ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle de spectacles Guy OBINO au profit de l'association « Vitropole Entreprendre ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle Guy Obino pour le compte de l'association « Vitropole Entreprendre » le Jeudi 29 septembre 2022 afin d'organiser le salon professionnel « Le RdV des Entrepreneurs »

Délibération du Conseil Municipal
Mis en ligne le 11/07/2022
reçue à la Préfecture le 08/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 08 juillet 2022
P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

